



**AUDIO-CCRF DU MARDI 26 MAI 2020**

**ADAPTATION DES CONCOURS 2020**

Le bureau 2B a saisi la DGAFP début mai de projets d'arrêtés visant à aménager les concours DGCCRF 2020 (organisés après mars) : inspecteur, B en A et contrôleur principal.

La validation par la DGAFP de ces textes, qu'elle doit co-signer, emportera la confirmation d'un nouveau calendrier des concours.

Les candidats à ces concours ont été tenus informés, depuis mars et de manière régulière, de possibles adaptations des épreuves et du nouveau calendrier susceptible d'être retenu.

Le bureau 2B est en contact avec la DGAFP pour obtenir une réponse rapide. En tout état de cause, les candidats seront informés, a minima, 15 jours avant le début des épreuves (délai réglementaire).

## **1. Adaptation des calendriers**

- oraux d'inspecteurs CCRF du 15 au 26 juin 2020 ;
- oraux d'ingénieurs laboratoire du 6 au 10 juillet 2020 (sans adaptation d'épreuve car seulement 9 postes à pourvoir) ;
- examen pro B en A et concours CP 2020 reportés à partir de septembre 2020.

## **2. Adaptation du contenu et déroulement des épreuves**

**Une première série d'adaptation des épreuves a été proposée pour limiter les risques de propagation du virus**, dans l'objectif de déplacer moins de personnes, faciliter la distanciation et limiter les flux de candidats à gérer :

- supprimer l'épreuve de langue du concours d'inspecteur ;
- revoir la durée de l'épreuve orale N°1 du concours d'inspecteur, entretien avec le jury, de 40 à 30 mn ;
- revoir le nombre de membres de jury obligatoire lors de l'épreuve orale d'entretien avec le jury (de 3 à minimum 2), tant pour inspecteur que CP et B en A.

**Une seconde série d'adaptation des épreuves a été proposée quant au format des épreuves :**

- augmenter le coefficient affecté à l'épreuve orale n°1 du concours d'inspecteur (entretien avec le jury), en le portant à 4 au lieu de 3 ; l'objectif de cette mesure est de ne pas surpondérer l'écrit en supprimant l'épreuve de langues ;
- ouvrir la visioconférence de manière large, tant pour les épreuves orales que pour les délibérations des jurys ; l'objectif est de se prémunir d'hypothèses dans lesquelles toutes les conditions ne seraient pas remplies pour réunir physiquement les jurys (confinement ou restrictions de circulation). La visioconférence généralisée deviendrait une alternative.